

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 SEPTEMBRE 2021

Présents : Monsieur Eric DE LAMARLIERE, Maire ; Mesdames Amélie BOUCHET-GELIN et Nicole FORNER, adjointes ; Messieurs Rémi DONARD et Paul MURANO, adjoints ; Mesdames Josiane CHOCHON LATOUCHE, Zineb HEMAIRIA, Marie Béatrice LIMBARDET, Marianne SEIGNEZ, Messieurs Raphael BUTHIOT, Pascale MOULART, Jean Marc SOULIER, Florent TUPIN, Francis VEYSSE

Excusée : Madame Christiane PROST (pouvoir à Paul MURANO)

Signature du compte rendu du conseil municipal du 5 Juillet 2021 :

Eric DE LAMARLIERE rappelle les éléments du dernier Conseil Municipal. Il demande si quelqu'un a des remarques.

Francis VEYSSE évoque le fait que le compte rendu ne reflète pas la totalité des débats du Conseil Municipal.

Eric DE LAMARLIERE rappelle que nous avons convenu lors de l'élaboration du Règlement Intérieur du Conseil Municipal que le compte rendu devait être sous forme synthétique et non littérale mais nous n'avions rien prévu pour le procès-verbal.

Plusieurs conseillers souhaitent ne pas alourdir ces comptes rendus et qu'ils ne soient pas établis de façon littérale.

Il est possible que le procès-verbal soit plus étoffé que nos « compte rendu » actuels et d'en extraire le compte rendu à afficher.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Amélie BOUCHET GELIN est nommée secrétaire de cette séance du Conseil municipal.

Nouveau bail du Tabac Presse :

Madame PITOT BELIN est en train de céder son commerce à une personne souhaitant continuer les activités de Tabac Presse et de Régie Pêche.

Le bail avec l'acquéreur doit être signé le jeudi 9 septembre 2021. Le Conseil municipal doit autoriser le Maire ou un Adjoint à signer ce bail.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- l'entrée en vigueur du nouveau bail à compter du 01/10/2021 car le paiement est trimestriel et ce pour 9 ans
- une augmentation du bail correspond à la revalorisation de l'ancien bail sur l'indice de révision des loyers.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention la signature du nouveau bail. Le Maire étant empêché, Paul MURANO représentera la Commune pour la signature de ce bail.

D'autre part, Mme PITOT-BELIN étant régisseuse titulaire de notre régie Pêche, le Conseil Municipal doit nommer une nouvelle personne titulaire de la régie Pêche. La repreneuse, Madame FROUSSART, souhaite reprendre la vente des cartes de pêche.

Le Maire propose de la nommer régisseuse titulaire, en remplacement de Madame PITOT-BELIN. La perception de Genlis a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour.

De plus, il faut renommer un régisseur suppléant. L'actuel régisseur suppléant, Jean Marc SOULIER, se propose.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention la nomination de Jean Marc SOULIER comme régisseur suppléant.

Cette décision sera effective à compter du 13/09/2021.

Un point est fait sur l'Étang de la Fontaine. L'alevinage se fera comme habituellement, en fin d'année. Jean Marc SOULIER indique qu'actuellement un jeune est présent à l'étang avec sa caravane. Il évoque également que des jeunes viennent boire l'apéritif le soir.

Une réflexion sera menée sur la poursuite de la pêche la nuit.

Révision du loyer de la Société de Chasse St Hubert :

La Commune loue des parcelles à la Société de Chasse St Hubert de Longecourt. Il y a environ 80 hectares de terres communales qui sont loués. Le contrat de location se prolonge annuellement par tacite reconduction.

Le loyer est révisable tous les 3 ans. Il était de 330€ pour la période 2018/2020. Le Conseil municipal doit fixer le montant du loyer pour la période 2021/2023.

Le Maire propose de passer ce loyer à 340€ par an, soit une augmentation de 3,03 %, proche de l'inflation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour.

Opérations budgétaires exceptionnelles :

Créance irrécouvrable :

Des impayés de l'ancienne auto-école sont maintenant officiellement irrécouvrables. Le Conseil municipal doit constater l'effacement de la dette (13 336,17€) et l'enregistrer dans ses comptes. La perception nous avait prévenus en début d'année et cette perte avait été prévue dans notre budget 2021, pour un montant de 14 000€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour.

Remboursement à un élu :

Lors du Conseil Municipal de Juin 2021, nous avons validé l'achat d'une carte cadeau. Le compte IKEA n'étant plus actif, le cadeau de départ offert à Mme MASSON (ancienne enseignante de Longecourt) a été financé par Amélie BOUCHET-GELIN. Le Maire propose le remboursement de ce montant soit 50€ à Amélie BOUCHET-GELIN.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention le remboursement.

Horaires d'ouverture de la mairie :

La mairie est actuellement ouverte au public 3 fois par semaine : le mardi de 14 h à 18 h, le mercredi de 14 h à 19 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

Les horaires d'ouverture ont été réduits au fil du temps, en suivant la fréquentation du public à la Mairie.

Un débat est lancé pour savoir s'il y a déjà eu des demandes des citoyens. Actuellement, l'accueil du public se fait uniquement par Dominique ASPERT. Rose Marie GARNIER propose de tenir une permanence au public. Le lundi semble être un jour à retenir.

Le Conseil Municipal propose donc le lundi de 17h à 19h.

Tarif d'adhésion à la bibliothèque municipale :

La cotisation annuelle a été fixée à 10 € par famille, depuis de nombreuses années.

La difficulté de déposer les cotisations versées en espèces sur les comptes de la Commune et l'absence

de cotisation dans de nombreuses bibliothèques doivent amener le Conseil Municipal à réfléchir sur l'intérêt de maintenir une cotisation.

La recette pour la Commune est de 310 € par an.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la gratuité de la bibliothèque. Cette décision sera effective à date de renouvellement et pour toute nouvelle inscription.

Présentation du rapport d'activité GRDF :

GRDF exploite les canalisations de gaz appartenant à la Commune.

GRDF nous remet chaque année son rapport d'activité qui doit être présenté au Conseil municipal.

Le Conseil municipal pourra discuter de ce rapport mais il n'a pas à se prononcer sur l'activité de GRDF.

Après la présentation de ce rapport, le Conseil Municipal n'a pas de remarque à formuler.

Informations diverses :

Projet de jardin pédagogique et de verger :

Il pourra être fait sur la parcelle n°842. Environ 250m² pourront être utilisés pour le jardin pédagogique. 15 arbres fruitiers et des arbustes fruitiers seront plantés sur 50 mètres le long de la limite Nord de la parcelle.

Florent TUPIN explique que les essences proposées sont plus petites afin que les enfants puissent facilement y accéder. Les espèces seront typiques de la région (pommier, cerisier...) avec des variétés anciennes et locales.

La proposition pour la haie mellifère sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

Groupements d'achat de la Communauté de Communes :

* Signalétique : nous avons adhéré à ce groupement en Novembre 2020.

Comme nous nous sommes engagés, nous proposons l'achat de la signalétique pour la boucherie auprès du groupement d'achat.

* Jeux : nous avons adhéré en Septembre 2020. La Communauté de Communes nous a informés que ce groupement sera lancé fin Septembre 2021.

Le Conseil Municipal souhaite sortir de ce groupement d'achat.

* Contrôle de la qualité de l'air intérieur : l'adhésion a eu lieu en Novembre 2020. Une réunion de lancement est organisée le 10 Septembre 2021.

La Communauté de Communes propose un groupement pour le nettoyage des vitres. Actuellement, le nettoyage est réalisé par une entreprise spécialisée une fois par an pour tous les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal refuse l'adhésion à ce groupement.

Extinction nocturne de l'éclairage public :

Comme il a été décidé lors du Conseil Municipal du 5 Juillet 2021, une consultation sera proposée aux habitants pour savoir s'ils sont d'accord ou pas avec le projet d'extinction nocturne et s'ils ont des commentaires à formuler.

La consultation se fera rapidement lors de la diffusion d'un Flash Info.

Travaux à la salle des fêtes :

Une proposition a été faite à l'architecte de réaliser les travaux en 2 tranches : d'abord la toiture puis les autres travaux. L'instruction du permis de construire est de 5 mois.

L'urgence est de rendre la toiture étanche.

La problématique est que la salle des fêtes accueille le périscolaire le midi car la Ferme aux Escaliers n'est pas encore ouverte. La Communauté de Communes n'a pas de date d'ouverture à nous donner. Les enfants doivent continuer d'être accueillis à la salle des fêtes en attendant l'ouverture du nouveau site. Le Conseil Municipal demande que le permis de construire soit déposé rapidement.

Application SURICATE développée par la Préfecture :

La Préfecture demande d'un référent communal afin de lui signaler les problèmes rencontrés lors de pratiques sportives de plein air (balisage, environnement, sécurité, conflits d'usage).

La recherche d'un candidat sera évoquée dans le Flash Info.

Questions diverses

Christiane PROST demande si l'école a un DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale). Elle souhaite proposer sa candidature.

Amélie BOUCHET-GELIN précise que c'est l'Education Nationale qui procède à une campagne d'information pour la candidature d'un Délégué Départemental de l'Education Nationale. De plus, un élu municipal ne peut être DDEN dans la commune où il est élu.

Raphaël BUTHIOT demande, suite à la dette de l'auto-école, ce qu'il en est si un locataire d'un bien communal ne paie pas ses loyers. Qui doit engager des démarches de recouvrement et les conditions.

Eric DE LAMARLIERE va se renseigner sur ce point.

Zineb HEMAIRIA demande si des pistes cyclables peuvent être installées le long des rues du village. Les pistes cyclables étant de la compétence de la Communauté de Communes, la demande lui sera faite.

Paul MURANO remercie les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication avec la mise en place du nouveau logiciel.

Josiane CHOCHON LATOUCHE demande s'il est possible d'ajouter des poubelles dans la commune. Eric DE LAMARLIERE demande de recenser les lieux où il y a besoin de nouvelles poubelles et où il y en a déjà. Josiane CHOCHON LATOUCHE, Florent TUPIN et Pascal MOULART vont recenser et feront un retour au Conseil.

Quand se fera le rassemblement des élus et des agents communaux : il est retenu la date du samedi 25 Septembre 2021 à midi

Déplacement des panneaux : l'arrêté municipal va être pris et les panneaux seront ensuite déplacés comme indiqué lors de la consultation.

Béatrice LIMBARDET demande si la route de Dijon va être refaite car il y a des affaissements. Eric DE LAMARLIERE précise que la route départementale est de la compétence du Conseil Départemental.

Francis VEYSSE demande ce qui peut être fait quant aux aboiements intempestifs des chiens la journée. La réponse donnée est d'aller informer les propriétaires dans un premier temps.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 50.